



Révision du SCoT

Exprimez-vous

Le Schéma de cohérence Territoriale entre en révision. Il doit s'adapter aux dispositions réglementaires des lois « Grenelle » et « Alur » mais aussi aux nouveaux enjeux du territoire et dessiner son avenir à l'horizon 2035. Votre avis compte. Exprimez-le.

SCoT. L'acronyme est barbare. Pourtant il concerne l'ensemble des politiques sectorielles qui font la vie quotidienne d'un territoire et définissent ses orientations dans la perspective des vingt prochaines années. Cet horizon tient naturellement compte de la candidature, maintenant officielle, du territoire au label Grand Site de France. De l'habitat aux commerces et services en passant par les transports, le foncier, l'environnement... le schéma de cohérence territoriale traduit le projet des élus dans tous ces domaines. Projet qui doit réduire la consommation d'espace en luttant contre la périurbanisation, préserver les secteurs agricoles, équilibrer la présence commerciale, maîtriser les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Aujourd'hui, le SCoT de Rochefort Océan entre en révision. Une totale remise à plat qui vient de commencer par le lancement d'un diagnostic complet de toutes les thématiques qui permettra au Conseillers communautaires de prendre, d'ici un an, une décision quant aux principales orientations qui dessineront l'avenir du territoire pour les vingt années à venir. Ces décisions seront consignées dans un Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) qui trouvera sa traduction réglementaire, d'ici trois ans, dans un Document d'orientations et d'Objectifs (DOO), lequel sera opposable aux PLU et au PLH (plans locaux d'urbanisme et programme local de l'habitat).

Dès à présent votre avis, vos idées, vos propositions pour l'avenir du territoire de Rochefort Océan (25 communes sur les deux rives de la Charente) peuvent enrichir les travaux des élus communautaires. Pour vous exprimer, un registre est à votre disposition au siège de la CARO*. Vous pouvez également adresser un courriel à l'adresse ci-dessous** ou encore un courrier postal.

D'ici un an, les documents produits seront également accessibles à la consultation physique ou électronique et continueront d'enrichir le débat ■

*3, avenue Maurice-Chupin à Rochefort

**scot@agglo-rochefortocéan.fr